

Arrondissement de NANCY

MAIRIE
DE

CHAVIGNY du 05 novembre 2010

54230

Conseil Municipal

COMPTE-RENDU sommaire

Le cinq novembre deux mil dix, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD, Maire.

Absents : DUBOURG - HASSOUX – LODDO - NEDEY - VILLA

Procurations : DUBOURG C. a donné procuration à SUSSON P.
LODDO S. a donné procuration à SUEUR G.
VILLA M a donné procuration à TILLARD H.

Secrétaire de séance : Philippe SUSSON

Ajout d'un point 'Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF-54' pour la période allant du 01/01/10 au 31/12/13 : Unanimité.

1 - Désignation du Secrétaire de Séance et approbation du compte-rendu du 27/09/2010 :

Monsieur Philippe SUSSON est désigné Secrétaire de Séance.
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27/09/2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation du projet d'implantation de la zone économique 'Brabois/Forestière' :

Monsieur Cyril JOLLIOT de la Communauté de Communes Moselle et Madon présente aux élus le projet d'implantation de la zone économique Brabois / Forestière.

3 - Virement de crédits :

Afin de faire face à de nouvelles dépenses, le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, **DECIDE** de virer les sommes suivantes :

- 1200,00 € du C/2151-49 (Voirie Générale)
au C/2151-100 (Parking salle S.E.) : 'gravillonnage du parking visiteurs'
- 200,00 € du C/2151-49 (Voirie Générale)
au C/2183-35 (Informatique Ecoles) : 'connexion WIFI'
- 1800,00 € du C/2151-49 (Voirie Générale)
au C/21578-10 (Signalisation au sol) : 'mise en œuvre de la peinture'

4 – Redevance pour occupation du Domaine Public :

Sur proposition de la commission 'Finances', le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité, DECIDE** de fixer, à compter de NOVEMBRE 2010, les tarifs suivants pour occupation du Domaine Public, à savoir :

FORFAIT JOURNALIER :

⇒ **46 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **plus de 3 T 5**,

⇒ **15 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **moins de 3 T 5**,

FORFAIT MENSUEL :

⇒ **46 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **moins de 3 T 5**.

5 – Règlement intérieur de la salle S.E.C.- Avenant n°2 :

Sur proposition de la commission 'Fêtes, Cérémonies et Vie Associative', le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité, DECIDE** d'amender le règlement intérieur en ajoutant au paragraphe :

11) Conditions financières

➔ Concernant les manifestations ou spectacles non payants

Tarif pour les associations de la commune ou organisant des activités courantes :

« Si un accès à la cuisine est demandé, pour l'utilisation de l'électroménager et de la vaisselle, une participation forfaitaire de 50 € sera demandée ».

Tarif pour les associations extérieures à la commune ou les structures issues de l'intercommunalité :

« Si un accès à la cuisine est demandé, pour l'utilisation de l'électroménager et de la vaisselle, une participation forfaitaire de 50 € sera demandée ».

ET :

AUTORISE : le Maire à signer, au nom de la commune, **l'avenant n°2** au règlement intérieur de la salle socio-éducative et culturelle, qui a pour objet la modification du §11.

6 – Conseil Municipal d'Enfants : date et organisation des élections - Fonctionnement :

Monsieur le Maire propose le report des élections début 2011 (semaine 7) et, demande aux conseillers qui suivent le C.M.E. de préparer une synthèse sur le fonctionnement et les évolutions à apporter au C.M.E. qui seront, ensuite, présentées au prochain Conseil Municipal.

Christine MAZOYER demande si l'on peut envisager une structure « *post C.M.E.* » pour les enfants ayant dépassé l'âge de siéger au C.M.E. : **ACCORD à l'unanimité.**

7 – Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F.-54 (du 01/01/10 au 31/12/13) :

Il est rappelé le Contrat Enfance Jeunesse 2008, allant du 01/01/2006 au 31/12/2009, conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, la Communauté de Communes Moselle et Madon et les Communes de Richardménil, Messein et CHAVIGNY, d'une part et, l'avenant à ce contrat, en date du 09/11/2009, intégrant des actions anciennement développées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Commune de Neuves-Maisons, et des actions nouvelles ou développées par la Communauté de Communes Moselle et Madon, d'autre part.

A la demande de la C.A.F.-54, afin de mettre en oeuvre le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, pour la période allant du **01/01/2010** au **31/12/2013**, mobilisé sur la Communauté de Communes Moselle et Madon avec les 7 signataires : Chavigny, Chaligny, Bainville-Sur-Madon, Neuves-Maisons, Richardménil, Viterne et la Communauté de Communes Moselle et Madon, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer ledit contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, le Contrat Enfance Jeunesse, couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2013, à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, la Communauté de Communes Moselle et Madon et les Communes de Chavigny, Chaligny, Bainville-Sur-Madon, Neuves-Maisons, Richardménil, Viterne.

8 – Rapport d'activités 2009 de la C.C.M.M. :

Le rapport d'activités 2009 de la C.C.M.M. est présenté aux membres du Conseil Municipal. Aucune remarque particulière n'est apportée.

Les thèmes suivants et leurs contenus sont examinés, à savoir :

- **Pôle 0** : Pilotage politique global, finances, projet de développement durable du territoire, administration générale, personnel, communication.
- **Pôle 1** : Aménagement du territoire, grands projets.
- **Pôle 2** : Développement économique, insertion professionnelle, transport.
- **Pôle 3** : Environnement, eau, assainissement.
- **Pôle 4** : Travaux, voirie, bâtiments.
- **Pôle 5** : Cohésion sociale.

9 – Informations et questions diverses :

Ressource en eau de Chavigny : La dernière étude relative à l'alimentation en eau de CHAVIGNY affirme, sans ambiguïté, la fragilité de notre ressource, tant en matière de sécurisation que de volume en période d'été. De plus, l'impossibilité de tracer l'origine de la ressource oblige, aujourd'hui, la Communauté de Communes Moselle et Madon à envisager, à court terme, une nouvelle ressource en eau pour la Commune. L'abondance de la ressource de MARON permet cette modification de la ressource.

Il est donc porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal, l'étude de faisabilité de l'interconnexion en eau potable de MARON et CHAVIGNY, menée par la C.C.M.M., qui a la compétence 'eau' depuis 2005.

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de ce dossier. En temps utile, une réunion d'information publique aura lieu.

Compagnie 'Incognito' : Elle représentera la pièce de théâtre *FEYDEAU DELL' ARTE* à la salle S.E.C. le **vendredi 12 novembre 2010 à 20 H30**. Gratuité accordée.

Conseil Municipal :

Vendredi 10 décembre 2010 à 20 H30

Agenda :

Commission 'Info-Communication' : lundi 08 novembre 2010 à 21 H
Commission 'Travaux' : lundi 08 novembre 2010 à 18 H30
C.C.A.S. : mercredi 10 novembre 2010 à 20 H30
Commission 'Circulation' : lundi 15 novembre 2010 à 18 H30
Commission 'Finances' : lundi 22 novembre 2010 à 8 H30
C.C.A. : lundi 29 novembre 2010 à 20 H30
Assemblée de village : vendredi 03 décembre 2010 à 20 H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H15.